

# Audiences civiles du PCP

## Compétence du juge des contentieux et de la Protection (JCP)

*Principalement bail d'habitation-crédit consommation-  
expulsion des occupants sans droit ni titre*

### Référé

ACR  
(Acquisition de la  
clause résolutoire)

Hors ACR

Audience  
ACR Référé  
09h00 ou  
14h00

Audience  
Référé  
09h00

### Fond

ACR  
(Acquisition de la  
clause résolutoire)

Hors ACR

Audience  
ACR Fond  
10h30 ou  
15h30

Audience  
Orientation  
09h00 ou  
14h00

Renvoi si  
nécessaire

Audience  
plaidoiries  
09h01

## Compétence du tribunal judiciaire (Proximité)

*Litige inférieur ou égal à 10.000 euros et compétences listées au  
tableau IV-II de l'annexe II de l'article D.212-19-1 du COJ*

### Référé

Audience Référé  
10h00

### Fond

Audience Orientation  
10h30 ou 15h30

Renvoi si  
nécessaire

Audience plaidoiries  
10h31

